AIGLE

COMMUNE DE ~~66152~~ ROCHE

66210

VD 13

01.03.2

SAT

Modification du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE)

ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE

Approuvé par la Municipalité de ROCHE dans sa séance

du 25 juillet 1995

Le Syndic : Le Secrétaire :

Déposé au greffe municipal pour être soumis à l'enquête

du 16 août 1996

au 15 septembre 1996

Le Syndic : Le Secrétaire :

MUNICIPALITE DE ROCHE

Adopté par le Conseil communal dans sa séance

du 28 octobre 1996

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS, le 23 JAN. 1997

Le Chef du Département :

20'755		ETTER , FRUND , ANSERMOT
Décembre 1994		Ing.-géomètres officiels S.A. 1860 AIGLE

MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LE PLAN D'EXTENSION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS.

ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE

Article 4 bis (nouveau)

En application des articles 43 et 44 OPB, les degrés de sensibilité (DS) indiqués ci-après sont attribués à l'ensemble du territoire communal.

PGA/3.04.85 Plan général des zones

Zone de village A	DS III
Zone de village B	DS III
Zone de villas	DS II
Zone à plans spéciaux à établir : le DS III est attribué provisoirement à tous les bâtiments existants dans la zone . Un DS définitif sera fixé lors de la réalisation de chaque plan spécial.	DS III
Zone de construction d'utilité publique, partie de la parcelle N° 24 du collège	DS II
Zone de construction d'utilité publique, solde de la zone	DS III
Zone artisanale et commerciale	DS III
Zone industrielle	DS IV
Zone intermédiaire : le DS III est attribué provisoirement à tous les bâtiments existants dans la zone . Un DS définitif sera fixé lors de l'affectation d'un secteur de cette zone.	DS III
Zone agricole	DS III
Aire d'exploitation de carrière	DS IV

Plans spéciaux

a)	Plan de quartier du *Pré de la Cava I*, du 4.06.65	DS II
b)	Plan de quartier du *Pré de la Cava II*, du 7.09.73	DS II
c)	Zone de construction d'utilité publique *En Sauquenil*, du 8.07.70	DS IV
d)	Plan de quartier *Vers-la-Gare*, du 9.03.84	DS II
f)	Plan partiel d'affectation lieu dit *Rafforts*, du 24.07.91	DS IV